



Union Fédérale des Retraités

## **RÉFORME des RETRAITES : DANGER pour TOUTES et TOUS !**

Dans ses grandes lignes, elle est tracée. Un vote est prévu durant l'été 2019 pour une mise en application en 2025. Ce serait une retraite par **comptes notionnels**, calquée sur les systèmes suédois, italien ou polonais. Durant la vie active, le salarié cotise et accumule des points qui sont convertis en pension lors du départ à la retraite. Un euro cotisé donne les mêmes droits à la retraite.

### **Un système pervers !**

Le taux de remplacement (montant de la pension) serait calculé chaque année afin d'équilibrer les finances des caisses. Il évoluerait en fonction du Produit Intérieur Brut. La pension serait alors une rente viagère proportionnelle à l'espérance de vie de la génération concernée. La rente dépendrait d'un capital préalable et non d'un salaire, qui lui reconnaît une qualification. Le calcul s'effectuerait sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 6 derniers mois (public) ou les 25 meilleures années (privé). Les évolutions de carrière seraient ainsi pénalisées.

Le taux de remplacement des régimes ARRCO et AGIRC qui appliquent un système de points, à baisser de plus de 30% en 19 années.

Les comptes notionnels suédois mis en place en 1998, sont sur la même pente. La baisse, conséquence de la « crise financière », est sensible puisqu'elle avoisine les 10% entre 2010 et 2014.

Le Haut-commissaire à la réforme des retraites a déclaré « qu'il n'y aura pas de points gratuits ». Les mécanismes actuels de solidarité permettant de réduire les aléas des carrières pourraient être supprimés.

En clair, les périodes de maladie, chômage, maternité, etc.... ne seraient pas prises en compte. Pour les femmes confrontées à la discrimination salariale, aux temps partiels, ... ; elles verraient leur niveau de retraite diminuer plus encore. Ainsi, l'inégalité entre les hommes et les femmes s'accentuerait.

Ce système nie les différences d'espérance de vie entre les classes socio-professionnelles. La notion de pénibilité disparaît or les salariés exposés meurent en général plus vite. Ils seraient donc pénalisés puisque la pénibilité de leur emploi ne leur permettrait pas de partir plus tôt. Pire, l'incitation à demeurer en poste pour augmenter leur compte constituerait une double peine.

### **Pour ces raisons essentielles, la CGT est totalement opposée à cette réforme sur les retraites et rappelle ses revendications :**

- retour au droit à la retraite à 60 ans ;
- au moins, 75% de la rémunération d'activité indexé sur les salaires et non sur les prix ;
- préservation des régimes spéciaux ;
- intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement indiciaire après suppression du R.A.F.P. (Régime additionnel fonction publique) ;

- prise en compte des années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite ;
- maison commune des régimes de retraite par répartition.

### **Les retraités-es actuels seraient vite mis à contribution.**

Une lapalissade ! Pour s'en convaincre, il suffit d'observer ce que représente la perte de pouvoir d'achat pour les retraités-es depuis la réforme Balladur (1993). Depuis 1994, toutes les réformes ont puisé leurs essences dans le fait que les retraité-es étaient des privilégié-es. Sans suggérer d'idées, dès 2025, voire avant, les gouvernants voudraient réduire le pouvoir d'achat des retraités-es afin de minimiser les effets qu'auraient à supporter les futurs retraité-es.

**Les actions et la lutte avec la CGT, dans l'unité syndicale, sont les seuls moyens pour s'opposer à cette réforme dangereuse et ce, dès le 9 octobre 2018.**

**Montreuil, le 19 septembre 2018**